



Mémento

Accompagnement de la mise en œuvre de la rénovation du baccalauréat professionnel

« Aménagements paysagers »

Présentation du mémento

Ce **mémento** a été réalisé à la suite des sessions institutionnelles de lancement destinées aux enseignants, formateurs et coordonnateurs de filières qui se sont tenues en janvier 2019 à Toulouse et Nantes et en mars 2019 à Paris et Lyon.

Le **mémento** est un document de synthèse qui vise à :

- Mettre en évidence les points essentiels de la rénovation du diplôme,
- Identifier les enjeux des différentes épreuves professionnelles E5, E6, E7,
- Proposer, à partir des travaux réalisés en ateliers, des pistes pour la mise en œuvre de l'évaluation et de la formation,
- Présenter quelques concepts sur lesquels s'appuie l'évaluation par capacités.

Ce mémento n'est pas une simple retranscription des productions des ateliers qui se sont tenues pendant les sessions mais s'appuie sur une analyse des travaux et des propositions.

Il vient compléter les documents de présentation sous forme de diaporamas mis en ligne sur **Chlorofil**.

Sur un plan formel, il comporte donc :

- Des extraits de textes réglementaires (non modifiés, en italique),
- Des présentations de concepts ou des apports de connaissances,
- Des exemples de production des ateliers,
- Des questions –réponses (type FAQ) notamment sur des points qui ont fait débat.

Table des matières

1	Les objectifs de la rénovation du diplôme	4
1.1	Le plan « Enseigner à produire autrement » (EPA)	4
1.2	La prise en compte des évolutions du métier	4
1.2.1	Les évolutions des attentes de la société.....	4
1.2.2	Des compétences nouvelles attendues.....	5
1.2.3	Des évolutions règlementaires.....	5
1.2.4	Un référentiel professionnel mis à jour.....	5
1.3	Les enjeux de la rénovation pour l'enseignement	5
1.3.1	La transition agro-écologique et le développement durable Adapté au secteur de l'aménagement paysager	6
1.3.2	Une nouvelle approche de l'étude des végétaux	6
1.3.3	Une nouvelle place pour les SESG	6
1.3.4	Des évolutions dans le champ des STE.....	6
2	La mise en œuvre de l'évaluation et la Formation.....	7
2.1	L'évaluation des capacités.....	7
2.2	L'épreuve E5 (C5).....	8
2.2.1	Les enjeux de l'épreuve	8
2.2.2	Les spécificités de l'épreuve	8
2.2.3	L'importance de la formulation des questions.....	10
2.3	L'épreuve E6 (C6).....	13
2.3.1	Les Enjeux de l'épreuve	13
2.3.2	Le déroulement - exposé, entretien.....	14
2.3.3	L'évaluation : usage de la grille d'évaluation	14
2.3.4	La préparation des apprenants à l'épreuve (atelier 2).....	17
2.3.5	Foire aux questions	19
2.4	Les CCF de l'épreuve E7 (C7)	22
2.4.1	Les enjeux de l'preuve.....	22
2.4.2	Les situations d'évaluation	23

2.4.3 Retours des ateliers : quelques thèmes de CCF proposés	26
2.4.4 Les grilles d'évaluation	30
2.4.5 La formation	33
2.4.6 Questions relatives aux STE (CACES, sécurité, ...)	34
Conclusion	36

1 LES OBJECTIFS DE LA RENOVATION DU DIPLOME

1.1 Le plan « Enseigner à produire autrement » (EPA)

Les évolutions proposées par cette rénovation s'inscrivent dans le plan national "Enseigner à produire autrement" qui découle du projet agro-écologique pour la France "Agricultures : produisons autrement".

L'axe 1 de ce plan préconise de rénover les référentiels de diplômes et les pratiques pédagogiques pour prendre en compte cette démarche. Il s'agit notamment de favoriser une meilleure prise en compte de la protection de la biodiversité, de la préservation des sols et des ressources, de la durabilité des aménagements, de la réduction des déchets et nuisances.

Il s'agit donc de considérer la transition vers des modes de développement durables, qui doivent aussi s'appliquer aux champs des aménagements.

1.2 La prise en compte des évolutions du métier

1.2.1 LES EVOLUTIONS DES ATTENTES DE LA SOCIETE

La société française est de plus en plus sensibilisée aux problématiques paysagères de cadre de vie et aux questions environnementales en milieu urbain. Autrefois considéré comme un simple atout esthétique, le végétal doit désormais répondre à ces nouvelles préoccupations. L'amélioration du cadre de vie, la préservation de la santé publique, la lutte contre le réchauffement climatique et le maintien de liens sociaux sont désormais à prendre en compte. Les citoyens sont aujourd'hui plus sensibilisés à la dégradation et à la pollution de l'air et des sols ainsi qu'à la consommation d'eau pour les arrosages.

Dès la conception des espaces paysagers, les acteurs du paysage (entreprises ou services) visent la diminution des consommations en eau et l'arrêt des pesticides, en particulier dans le choix des végétaux.¹

¹ Fiche de communication sur la rénovation du diplôme

1.2.2 DES COMPETENCES NOUVELLES ATTENDUES

Dans ce contexte, des compétences nouvelles sont attendues. La protection de la biodiversité, la préservation des sols et des ressources, la durabilité des aménagements, la réduction des déchets et nuisances appellent des compétences variées notamment dans l'utilisation et le suivi des végétaux. La connaissance des caractéristiques spécifiques du végétal et son type d'utilisation constituent autant de compétences recherchées chez un jardinier ou entrepreneur de travaux paysagers, alors reconnu pour son expertise et ses conseils¹.

Plus largement, les connaissances agro-écologiques dont les relations sol-plante-climat s'avèrent incontournables pour mener à bien l'implantation et l'entretien des végétaux et des espaces paysagers dans une perspective de durabilité.

1.2.3 DES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Outre les évolutions signalées ci-dessus, la rénovation du diplôme s'inscrit dans un contexte réglementaire nouveau depuis les lois Grenelle de 2010 :

- Loi Labbé du 6 février 2014 : interdiction de l'usage des produits phytopharmaceutiques
- Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014
- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015
- Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (qui crée l'agence française pour la biodiversité)

1.2.4 UN REFERENTIEL PROFESSIONNEL MIS A JOUR

L'analyse des emplois et du travail a conduit à réviser en profondeur le référentiel professionnel relatif à ce diplôme, en prenant en compte l'ensemble des évolutions sociétales, réglementaires et professionnelles.

Ainsi, les emplois visés correspondent à des **emplois de salariés, chefs d'équipe ou ouvriers hautement qualifiés**.

Les employeurs correspondent à des entreprises de travaux paysagers ou des services de collectivités publiques dont les spécialités sont l'aménagement et l'entretien des espaces verts ou paysagers.

Ces évolutions ont conduit à une réécriture des autres parties du référentiel de diplôme, notamment du référentiel de certification avec une nouvelle rédaction des capacités visées ainsi que des modifications dans le référentiel de formation avec une reconfiguration des modules professionnels.

1.3 Les enjeux de la rénovation pour l'enseignement

Les évolutions du référentiel de diplôme imposent de prendre en compte les différents enjeux de cette rénovation et d'adapter les pratiques d'enseignement :

- Lecture commune croisée du référentiel de diplôme dans sa globalité,
- Développement de nouvelles approches pluri ou interdisciplinaires,

- Activités pratiques contextualisées, mobilisation du chantier école,
- Projets en lien avec le territoire, liens avec les professionnels,
- Prise en compte des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) pour les apprentissages, en « co-formation ».
-

1.3.1 LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ADAPTE AU SECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Objectif : Prendre en compte les attentes sociétales et les évolutions réglementaires.

☞ Des concepts à introduire et décliner en AP dans les pratiques : développement durable, agro-écologie, transition agro-écologique.

→ Une prise en compte des contextes d'action et de la complexité, approches systémiques.

→ Une double démarche aux objectifs complémentaires : aménager tout en préservant ou restaurant l'environnement.

1.3.2 UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'ÉTUDE DES VÉGÉTAUX

Objectif : Mobiliser la connaissance des végétaux au service de l'évolution des pratiques professionnelles et de l'adaptation des aménagements paysagers.

→ Mise en relation de la connaissance des végétaux avec les évolutions des pratiques professionnelles.

→ Une formation élargie à la flore spontanée locale et à la faune.

→ Une distinction à faire entre identification, connaissance et reconnaissance des végétaux.

→ Une palette de végétaux représentatifs des aménagements paysagers du territoire.

1.3.3 UNE NOUVELLE PLACE POUR LES SESG

Objectif : Coordonner le travail d'une équipe restreinte, objet d'analyse en terme de développement durable.

→ Apprendre en milieu professionnel ou chantier école.

1.3.4 DES ÉVOLUTIONS DANS LE CHAMP DES STE

Objectif : Mettre les STE au service de la création et de l'entretien des aménagements paysagers dans une perspective de durabilité.

→ Aborder les nouvelles technologies et les équipements permettant de réduire les nuisances pour l'environnement et les salariés.

→ Mise en œuvre des équipements en lien et de façon concertée avec l'enseignement d'aménagement paysager permettant l'acquisition de gestes professionnels.

2 LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION ET LA FORMATION

2.1 L'évaluation des capacités

Les référentiels de certification et de formation ont été profondément remaniés pour cette rénovation du diplôme ; ils constituent les éléments de référence pour la mise en œuvre de l'évaluation et de la formation en s'appuyant sur le référentiel professionnel.

Le référentiel de certification présente une nouvelle rédaction des capacités visées par le diplôme, qui doivent être évaluées soit lors des épreuves terminales (E5, E6) soit en CCF (E7).

Ces capacités expriment « **le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements** »². On considère que ces capacités sont les précurseurs des compétences-clés du métier, c'est-à-dire qu'un apprenant ayant acquis les capacités visées d'un diplôme deviendra compétent en situation et avec de l'expérience.

L'évaluation des capacités implique donc :

- D'identifier la situation pertinente (professionnelle ou sociale), propice à faire exprimer le candidat sur des attendus bien identifiés.
- D'évaluer non seulement le résultat d'une action (niveau de performance) mais aussi les raisonnements qu'elle sous-tend; non pas un produit mais un processus.
- De se démarquer des pratiques d'évaluation basées uniquement sur la restitution de connaissances et de savoir-faire procéduraux.
- De réaliser une évaluation globale, intégrative, autour de la combinaison de connaissances, savoir-faire, comportements et de la capacité à les réinvestir dans une situation nouvelle (professionnelle ou sociale).
- De mettre en œuvre une appropriation collective en équipe du référentiel de diplôme dans ses trois composantes (du fait de la contribution de plusieurs disciplines à l'atteinte d'une capacité).

Sur un plan méthodologique, il s'agit donc de mobiliser un certain nombre de **points d'appui pour mettre en œuvre l'évaluation** :

Référentiel de certification et note de cadrage	Identifier les capacités à évaluer Prendre connaissance des indications proposées pour l'évaluation (modalités, forme,...)
Référentiel professionnel (et Fiches de compétences)	Identifier le champ de compétences lié (finalités, ressources mobilisées par le professionnel...) Identifier la ou les situations professionnelles significatives de ces compétences
Supports potentiels de l'évaluation Territoire de l'établissement, entreprise,...	Identifier la situation d'évaluation appropriée : référence à la ou les SPS identifiée(s), visant les mêmes finalités Elaborer la grille d'évaluation (critères et indicateurs) et les consignes à partir des capacités visées

² Définition retenue par le ministère en charge de l'agriculture.

La présence d'une **grille d'évaluation** (et des **appréciations** qui l'accompagnent, indispensables pour rendre compte de l'acquisition de la capacité) est une obligation réglementaire (Arrêté du 1^{er} octobre 1990), mais il faut d'abord la considérer comme un outil de formalisation permettant de se mettre d'accord sur les attendus d'une évaluation et de contractualisation (avec le jury, l'établissement, les apprenants).

Une grille d'évaluation doit comporter :

- Des **critères** : il s'agit des qualités attendues par le candidat et ils renvoient à la capacité ; ils sont en petit nombre, exprimés avec un substantif et contractuels donc les mêmes pour tous les candidats.
- Des **indicateurs** : il s'agit d'éléments concrets, observables ou mesurables en cohérence avec la situation d'évaluation, permettant d'apprécier le degré de maîtrise du critère (ils sont des guides pour expliciter le critère) ; ils ne sont qu'indicatifs et contextualisés (peuvent être différents pour chaque candidat si les situations d'évaluation sont différentes).
- Une **échelle d'appréciation** (--/-/+ /++) permettant l'attribution de notes partielles (par critères, jamais par indicateurs).

2.2 L'épreuve E5 (C5)

2.2.1 LES ENJEUX DE L'EPREUVE

L'épreuve valide la capacité **C5 « Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager »** :

- Elle est adossée à l'ensemble des enseignements dispensés dans le module MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers.
- Elle prend en compte de la transition agro-écologique et du développement durable dans le domaine des aménagements paysagers.
- Elle réfère aux cinq principes de la transition agro-écologique.
- Elle réfère aux principales pratiques pouvant être mises en œuvre.

2.2.2 LES SPECIFICITES DE L'EPREUVE

Des points de vigilance quant au sujet :

Sujet intégratif nécessitant une formation adaptée des apprenants.

Nécessité d'un travail interdisciplinaire pour former les apprenants à l'exploitation des documents et à la mise en relation avec des connaissances et/ou un questionnement.

Affichage visible de la prise en compte de la transition agro-écologique et du développement durable dans le cadre de la réalisation d'un choix technique.

Présence à équivalence d'acteurs féminins et masculins dans le libellé du sujet.

Questionnement allant du contexte vers des points de focalisation.

Questionnement sans implicite.

Questionnement en accord avec le critère évalué.

Questionnement ne faisant pas appel à des savoirs et/ ou des savoir-faire évaluant les capacités C6 et C7.

Justification des choix incluse dans le critère « Expliquer les choix techniques dans le cadre d'un contexte donné ».

Des points de vigilance en matière d'évaluation :

Évaluation visant à valoriser la valeur de la production du candidat, et donc à mettre en évidence ce qui est réussi.

Évaluation ne sanctionnant pas les oublis ou les erreurs.

Évaluation globale de chacun des critères à partir des résultats de l'ensemble des questions, utilisant toute la palette des notes de 1 à 20.

Attribution d'un zéro uniquement si le candidat n'a pas répondu à la totalité des questions relevant d'un critère, ou si la totalité des réponses concernées n'est pas recevable.

Barème figurant sur le sujet, ne pouvant en aucun cas être modifié.

Répartition disciplinaires des questions n'ayant pas lieu d'être.

Des outils pour l'évaluation des copies :

Indications de correction destinées aux correcteurs :

- Permettent aux correcteurs d'évaluer la recevabilité de la réponse du candidat ;
- Permettent aux correcteurs de compléter la grille d'évaluation du candidat.

Grille d'évaluation du candidat :

- Est complétée conjointement par les deux correcteurs,
- Permet d'apprécier l'atteinte de chacun des critères par le candidat,
- Permet de transcrire l'appréciation en note,
- Est spécifique à chaque candidat,
- Est jointe à la copie,
- Constitue la trace communicable au candidat en cas de contestation.

Critères d'évaluation	Questions	Appréciations				Résultats du candidat
		--	-	+	++	
Identification pertinente des éléments et des caractéristiques du contexte						/ W points
Proposition d'un choix technique prenant en compte le contexte et la commande						/ X points
Explication des choix techniques dans le cadre du contexte et de la commande						/ Y points
Prise en compte des impacts des pratiques dans une perspective agro-écologique						/ Z points

Commentaires	
--------------	--

2.2.3 L'IMPORTANCE DE LA FORMULATION DES QUESTIONS

Les tableaux ci-dessous font référence au travail réalisé en atelier, à partir d'une proposition de sujet zéro n°2. Il s'agissait de proposer des questions s'adaptant aux différents critères d'évaluation.

A partir de ces propositions, il a été mis en évidence des points saillants permettant de mieux mettre les questions en adéquation avec les attentes de l'épreuve E5.

→ Critère 1 : Identification pertinente des éléments et des caractéristiques du contexte

Question	Libellé initial	Proposition d'évolution	Indicateurs de correction	Point de vigilance
1	Identifier, à l'aide du document 2 et du contexte, les impacts du passage du cyclone sur l'ensemble du site.	[...] deux impacts sociaux et deux impacts environnementaux [...].	Deux impacts sociaux et deux impacts environnementaux pertinents, tenant compte du contexte.	Afficher clairement les secteurs concernés et les attentes quantitatives.
2	Identifier les éléments caractérisant le commanditaire et ceux caractérisant le site aménagé à l'aide du document 1.	[...] deux spécificités du commanditaire à l'aide des informations fournies. [...] trois caractéristiques environnementales du site aménagé à l'aide des informations fournies. [...].	Deux spécificités du commanditaire. Trois caractéristiques environnementales pertinentes.	Scinder la question en deux. Préciser les éléments concernés à l'aide d'un terme spécifique. Préciser les attentes quantitatives.
3	Expliquez pourquoi la collectivité a procédé à un appel d'offre.	Identifier trois raisons du recours à un appel d'offre par la collectivité locale.	Trois raisons pertinentes.	Vérifier que le verbe utilisé et le libellé de la question soient bien en accord avec le critère.

→ Critère 2 : Proposition d'un choix technique prenant en compte le contexte et la commande

Question	Libellé initial	Proposition d'évolution	Indicateurs de correction	Point de vigilance
1	Proposer une façon de valoriser les déchets verts du chantier.	Proposer une technique permettant de valoriser écologiquement les rémanents du chantier.	Une technique en accord avec les principes de l'agro-écologie.	Préciser le type de valorisation attendue.
2	Choisir dans le document n°X un revêtement pour réaménager le sentier de découverte et l'aire de pique-nique.	Choisir dans le document X un revêtement pertinent pour le réaménagement du sentier de découverte et de l'aire de pique-nique.	Un revêtement pertinent, en adéquation avec les zones concernées.	Proposer un contenu suffisamment explicite pour le document X afin de permettre un choix. Ne pas attendre de justification du choix. Ne pas attendre de référence aux PMR.
3	Proposer trois critères pour le choix de l'essence de bois (cf document) que vous pourriez utiliser pour réaliser le platelage et la passerelle dans le contexte du site.	Proposer trois critères de choix d'une essence de bois destinée à restaurer le platelage et la passerelle du site aménagé à l'aide des informations contenues dans le document X.	Trois critères pertinents	Proposer un contenu suffisamment explicite pour le document X afin que la question soit en adéquation avec le critère. Veiller aux implicites faisant appel aux savoir et aux savoir-faire relevant d'un autre module.

→ Critère 3 : Explication des choix techniques dans le cadre du contexte et de la commande

Question	Libellé initial	Proposition d'évolution	Indicateurs de correction	Point de vigilance
1	Le mode de gestion est le broyage : détaillez les arguments de ce choix.	Expliquer le choix de broyer les déchets végétaux à l'aide un argument technique, un argument économique et un argument écologique.	Mise en relation des intérêts du broyage et des arguments proposés.	Utiliser un verbe d'action en début de phrase. Préciser les attentes concernant la typologie des arguments. Ne pas viser l'exhaustivité.
2	Citer trois arguments qui justifient l'intérêt du broyage et la dépose sur site du broyat.	Citer un argument technique, un argument économique et un argument écologique justifiant l'intérêt de la dépose sur site du broyat.	Un argument technique, un argument économique et un argument écologique pertinents.	Préciser les attentes concernant la typologie des arguments. Limiter le nombre de techniques concernées.
3	Justifier à l'aide d'un argument la nécessité d'arracher le jambosier.	Justifier la nécessité d'arracher le jambosier, à l'aide de deux arguments tirés du document 5.	Deux arguments pertinents, tirés du document 5.	Faire référence au document fourni.
4	Expliquer, en utilisant un critère économique et un critère écologique, le choix de l'entreprise d'épandre le broyat sur place.	Expliquer le choix de l'entreprise d'épandre le broyat sur place à l'aide d'un argument économique et d'un argument écologique.	Mise en relation des informations fournies. Un argument économique et un argument écologique pertinents.	Ne pas attendre de justification du choix.

→ Critère 4 : Prise en compte des impacts des pratiques dans une perspective agro-écologique

Question	Libellé initial	Proposition d'évolution	Indicateurs de correction	Point de vigilance
1	Proposer une organisation du chantier cohérente d'élimination et d'évacuation des déchets végétaux selon le cahier des charges.	Proposer, à l'aide du document 2, une méthode de gestion des déchets conforme aux attentes du commanditaire.	Une méthode pertinente, respectant les attendus du document 2.	Veiller à proposer un libellé conforme à la C5 et non à la C6, ce qui est le cas ici.
2	L'entreprise retenue pour le chantier a choisi de broyer les vacoas et de l'épandre en bordure du sentier pédestre. Cependant, la présence du jambosier, annexe doc 3, a été constatée sur une partie de ce sentier. Préciser l'impact de l'épandage sur l'écosystème local	Identifier un impact possible de l'épandage du broyat de vacoas sur la biodiversité du site aménagé.	Un impact pertinent.	Rédiger des questions ne contenant pas de données dans leur libellé. Veiller à ne pas employer un article limitant le nombre de réponses possibles. Veiller à différencier un document d'une annexe. Ne pas attendre de justification.
3	Citer deux pratiques de ce chantier permettant de réduire les intrants et la pollution de l'environnement.	Question 1 : proposer, à l'aide du document 2, deux pratiques permettant de réduire les intrants au niveau du site aménagé. Question 2 : proposer, à l'aide du document 2, deux pratiques permettant de réduire les risques de pollutions liées au réaménagement du site.	Deux pratiques pertinentes dans le cadre de la question concernée.	Eviter de construire des questions visant un ensemble trop vaste de réponses. Contextualiser la question en faisant référence aux documents fournis.

Foire aux Questions :

Pourquoi seulement deux disciplines contribuent-elles à la correction de l'épreuve terminale E5 ?

L'épreuve E5 est une épreuve intégrative. Elle permet d'évaluer la mobilisation d'un ensemble de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être acquis dans différents champs disciplinaires, à partir de situations professionnelles plus ou moins complexes. Deux disciplines sont identifiées pour évaluer la capacité C5 : la Biologie-Ecologie et les STAE AP. Cependant, durant la formation, l'ensemble des disciplines concernées contribuent à l'acquisition des ressources devant être mobilisées par l'apprenant lors de l'épreuve ponctuelle terminale. Lors de la correction de l'épreuve, les deux enseignants concernés, (Bio-Eco et STAE AP) seront à même de vérifier que les candidats répondent aux attendus, grâce aux indications de correction, et grâce aux critères et indicateurs définis dans la grille d'évaluation (cf sujet 0).

Pourquoi les disciplines d'enseignement général ont-elles été écartées de l'évaluation ? L'épreuve E5 est évaluée conjointement par un enseignant de Biologie-Ecologie et un enseignant de STAE AP. Dans cette

épreuve E5, on n'évalue pas des savoirs scolaires mais la capacité professionnelle à « réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager ». Les disciplines d'enseignement général contribuent au même titre que les disciplines professionnelles à la formation et plus spécifiquement dans le cadre du module MP1 (SESG, ESC et Histoire-Géographie).

Pourquoi avoir fait disparaître le terme « justifier » au profit de « réaliser » ? La justification en tant que telle ne relève pas d'une situation professionnelle significative. Par contre, la réalisation de choix techniques lors d'un chantier d'aménagement paysager est une activité qu'un professionnel réalise et qui l'amène à expliquer son choix, soit auprès de son supérieur hiérarchique, soit auprès du client ou de l'utilisateur. Cette explication pourra faire l'objet d'un critère d'évaluation.

Comment réduire l'écart entre le niveau des élèves et les attendus de la profession ? Le niveau de maîtrise des capacités visées par le diplôme sont celles d'un professionnel avec 2 à 3 années d'expériences. Il s'agit d'un objectif à atteindre pour un diplômé sortant. Les compétences du jeune diplômé se développeront au cours des expériences et de la multiplicité des situations professionnelles rencontrées. Les capacités expriment le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être. En cela, elles sont des compétences en devenir.

2.3 L'épreuve E6 (C6)

2.3.1 LES ENJEUX DE L'ÉPREUVE

L'épreuve E6 « Expérience en milieu professionnel » est une épreuve profondément remaniée par rapport au référentiel précédent à deux niveaux :

- La capacité évaluée est différente : C6 « Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager » avec les deux capacités intermédiaires à évaluer C6-1 d'organisation du chantier et C6-2 de coordination du travail d'une équipe restreinte.
- Les modalités d'évaluation sont renouvelées : épreuve orale s'appuyant sur un ensemble de documents présenté par le candidat qui n'est pas envoyé à l'avance et qui est le seul support de communication autorisé (mis à part la possibilité que le candidat vienne avec 2 pages de notes personnelles).

Elle répond à plusieurs attentes de la rénovation :

- L'insertion des apprenants dans le milieu professionnel en tant que futurs salariés. Cette insertion sera facilitée par une meilleure compréhension des mécanismes du travail en équipe.
- L'évolution des titulaires du bac professionnel vers des postes d'encadrement de premier niveau
- La prise en compte du développement durable dans les pratiques de l'aménagement paysager

Elle est à replacer dans l'ensemble du processus de certification des capacités :

- L'épreuve E5 certifiant la capacité à réaliser des choix techniques envisage l'Aménagement paysager dans ses dimensions économiques, écologiques et sociales (On y aborde notamment les

organisations dans leur ensemble, ainsi que la prise en compte du Développement Durable dans les choix d'aménagement paysager)

- L'épreuve E6 à l'échelle du chantier et des processus mis en œuvre sur le chantier
- L'épreuve E7 à l'échelle de la réalisation de travaux d'entretien et de mise en place de végétaux et d'infrastructures en sécurité

2.3.2 LE DEROULEMENT - EXPOSE, ENTRETIEN

L'exposé initial de l'élève présente les deux situations retenues et les éléments de diagnostic. Il dure 10 minutes au maximum. Le candidat ne dispose que de son ensemble de documents et de deux pages de notes pour cette présentation.

L'entretien avec le jury suit cette présentation, de telle sorte que le temps total d'épreuve soit de 25 minutes.

Le questionnement du jury doit partir du vécu tel qu'il a été exprimé par le candidat. Il ne s'agit pas au sens strict d'un entretien d'explicitation de pratique puisqu'il ne s'appuie pas sur une pratique de l'apprenant d'organisation de chantier ou de coordination d'équipe. Cependant, l'apprenant a vécu au moins en partie les situations qu'il expose et sur lesquelles il appuie son argumentation. Les phases de l'entretien d'explicitation peuvent donc être utilement utilisées : focalisation, élucidation, adaptation.

Le but fondamental du questionnement est de fournir au jury les bases de son appréciation sur la maîtrise des capacités par le candidat.

2.3.3 L'EVALUATION : USAGE DE LA GRILLE D'EVALUATION

L'évaluation s'appuie sur l'exposé et l'entretien sans distinguer l'un et l'autre.

L'évaluation d'un critère est globale et ne se fait pas indicateur par indicateur. Les indicateurs sont dans une liste indicative, non exhaustive et à adapter à la situation. Des indicateurs d'ordre économique peuvent par exemple trouver leur place dans les différents critères, mais on prendra en compte la dimension globale du critère pour attribuer la note.

Les questions présentées ci-dessous, issues des ateliers réalisés pendant l'accompagnement, bien que classées par critère, peuvent servir à l'évaluation de plusieurs critères.

Choix de questions proposées lors de l'atelier 1

(NB : les formulations sont parfois raccourcies)

Critère 1 : Pertinence des éléments de contexte et de la commande identifiés pour l'organisation du chantier :

Question	Libellé initial	Proposition d'évolution	Point de vigilance
1	Présenter les caractéristiques pédoclimatiques du chantier	Vous avez dit que le chantier s'était arrêté à cause de la météo, est-ce que vous pouvez préciser les raisons pour lesquelles il a fallu arrêter ?	Contextualiser la question et partir du vécu de l'apprenant. La réponse ne sera peut-être pas d'ordre pédoclimatique...
2	La commande initiale du commanditaire était-elle identique à la proposition de chantier finalement retenue ?	Abandonner cette question	Trop en amont de la réalisation du chantier. Serait envisageable si le candidat vous a mis sur cette piste dans son exposé. Mais compte tenu du barème, d'autres questions sur le contexte et la commande sont probablement plus pertinentes.
3	Avantages d'avoir des fournisseurs locaux ?	Le pépiniériste - fournisseur de proximité propose-t-il l'ensemble des arbustes utilisés ? Y a-t-il une relation commerciale privilégiée entre le fournisseur X et l'entreprise ? (Prix, délais...)	Éviter de poser une question de connaissance décontextualisée. Chercher à partir de l'exposé des questions relatives au choix des fournisseurs impactant la conduite du chantier

Autres pistes : Faire préciser l'environnement immédiat du chantier (signalétique, bruit ...), son accessibilité, la possibilité de stockage matériaux...

Critère 2 : Maîtrise de l'usage des outils d'organisation de chantier

Question	Libellé initial	Proposition d'évolution	Point de vigilance
1	L'absence de planning prévisionnel a-t-elle perturbé l'organisation du chantier ?	Maintien en l'état	Il faudra peut-être recourir à de l'explicitation car le candidat peut ne pas s'être rendu compte des perturbations. (cf « adaptation »)
2	Comment la main d'œuvre a été déterminée pour ce chantier ?	Sur telle ou telle phase du chantier en ce qui concerne le nombre / les compétences des ouvriers.	Éviter les questions trop ouvertes, cibler une/des phase(s) où la question est la plus pertinente.

3	Quel outil a été mis en place pour rendre compte du chantier ?	Maintien en l'état, précision possible sur la périodicité (fiche journalière ?)	Possibilité de poursuivre le questionnement sur l'intérêt de ce suivi...
---	--	---	--

Autres pistes : Selon les documents fournis par le candidat et dans son exposé, questionner le planning, l'ordre des tâches, le recours à du matériel loué, les aléas, les tâches accomplies en amont (devis...), en aval (facturation), le poids des matériaux utilisés, les contraintes du chantier...

Critère 3 : Identification des principes de gestion d'une équipe de travail

Question	Libellé initial	Proposition d'évolution	Point de vigilance
1	Présenter l'organigramme et les attributions de chaque acteur de l'entreprise/chantier	Supprimer la partie entreprise pour une première question.	Le niveau de l'entreprise est légitime pour comprendre les questions d'organisation mais il est recommandé de partir du chantier. L'extension à l'entreprise relève aussi du contexte (critère 1)
2	Comment motiver l'équipe ?	Dans votre présentation, vous nous avez décrit des personnes peu motivées ; comment expliquez-vous ce manque de motivation ? Qu'est-ce que vous tenteriez de faire si vous étiez le chef d'équipe/l'employeur...	Éviter la question de connaissance pure, relier au contexte et à la présentation du candidat. Possibilité de recourir à l'adaptation.
3	Précisez le nombre de personnes mobilisées pour la réalisation du dallage. Précisez le rôle de chaque personne présente. Qui donne les ordres ?	Maintien en l'état en séquençant les questions.	
4	Identifier la sécurité mise en œuvre lors de la pose du dallage.	Les équipements (...) pour assurer la sécurité des ouvriers. Idem pour les clients/passants éventuellement présents...	La question initiale ne précise pas la sécurité de qui ?

Autres pistes : L'ambiance de travail ? Qu'est ce qui est mis en œuvre pour favoriser une bonne ambiance ? Questionner la pénibilité. Questionner la répétitivité des gestes. Quels horaires de travail, durée, pause, heures supplémentaires ? Quels statuts des personnes ?

Critère 4 : Identification de deux points forts et/ou faibles de la conduite du chantier selon deux dimensions du développement durable dont au moins la dimension économique

Question	Libellé initial	Proposition d'évolution	Point de vigilance
1	L'usage de béton désactivé est-il bon pour l'environnement ?	Abandon	On cherche des éléments de diagnostic relatifs à la conduite du chantier. La réflexion sur le béton désactivé relève de l'épreuve E5.
2	Présenter un inconvénient d'un point de vue économique + social lié l'absence d'un planning prévisionnel dans l'entreprise ?	Maintien possible mais il ne s'agit pas de faire émerger de nouveaux éléments de diagnostic.	Il faut s'appuyer sur les points forts et faibles présentés par le candidat, lui faire expliquer son raisonnement, éventuellement le faire réfléchir à des limites ou des tensions entre les différents axes du DD. (cf « adaptation » de la technique de l'entretien d'explicitation)
3	Comment avez-vous chiffré les conséquences du retard pris ?	Maintien.	On part d'un calcul ou d'un chiffrage présenté par le candidat...

Autres pistes pour l'économie : Chiffrer des coûts ou des gains partiels liés à des déplacements, à des économies, à des locations, à du recours à des heures supplémentaires (écarts), raisonnement sur le prix de vente du chantier (label)...

Pour le social : liens avec le critère 3. TMS (troubles musculo squelettiques). Discrimination liée au genre. Sécurité...

Pour l'environnemental : Gestion des déplacements, des déchets, des outils utilisés, des ressources utilisées (eau, énergie ...)

Dans tous les cas, prendre en compte le respect de la réglementation.

2.3.4 LA PREPARATION DES APPRENANTS A L'EPREUVE (ATELIER 2)

Des leviers pour la formation :

- Commencer dès la classe de seconde.
- Apprendre à observer pour analyser :

Dans l'établissement, à partir des TP, des chantiers école.

En entreprise, avec un carnet de suivi.

Lors de visites chez des partenaires ; observation, débriefing.

Co-construire des grilles d'observation et ensuite par des techniques de l'explicitation, décrypter ce qui a été observé.

- Apprendre à faire (organiser, coordonner) :

Dans l'établissement, en cours. Utiliser des outils de planification, des vidéos sur le travail... Mobiliser éventuellement des enseignements généraux (ESC...).

Pistes bibliographiques : EPS (« la passe dans le rugby »), A Lainé P. Mayen³ (« Apprendre à travailler avec le vivant »), ouvrages de management à adapter.

Dans l'établissement, durant les TP et TPR (jeux de rôles dans la classe ou en croisant des classes secondes/premières /terminales avec un EDT qui permettent ces croisements au-delà des séances pluridisciplinaires, désignation d'observateurs, création et usage de documents (type fiche de chantier).

En entreprise éventuellement (selon possibilités).

Quelques points clés issus des ateliers :

La relation avec les chefs d'entreprise (maîtres de stage, tuteurs) :

Expliquer les capacités visées, les attendus en formation et en entreprise. Expliquer la nécessité de l'observation et d'un retour sur les activités réalisées pour expliquer à l'apprenant les points relatifs à l'organisation de chantier et à la coordination d'équipe. Demander de fournir des documents d'organisation, des documents liés au chantier, à l'entreprise (règlement intérieur par exemple) ...

NB : l'observation ne veut pas dire qu'ils ne participent pas aux travaux.

Livret de suivi individuel de l'apprenant (cf NS 2017-216 du 10 mars 2017 sur les périodes de formation) : impliquer les maîtres de stage en leur faisant signer le relevé hebdomadaire des activités réalisées par l'élève – portfolio individuel – recueillir les « bons » documents, noter les propos et explications, prendre des photos, des vidéos qui seront utilisées en classe... Former à la prise de notes.

Organisation pédagogique : gérer le groupe classe et individualiser (en retour d'entreprise, valoriser le vécu individuel à l'intérieur de la classe : par binômes, par groupes...), EDT : cours face à face SESG / STAE avec par exemple les premières et les terminales... (possibilité de rencontre, de parrainage ...)

Travail collectif de l'équipe pédagogique sur le référentiel et autour des temps en entreprise (préparation et retour). Préparation de l'oral tout au long des trois ans (présenter, argumenter, ...). Préparation des documents supports (demander périodiquement des retours). Mobilisation des heures d'EIE. Appui sur les techniques documentaires (français, documentation TIM...), sur l'usage de l'informatique.

³ Mayen, P., & Lainé, A. (Eds.). (2014). Apprendre à travailler avec le vivant ? Développement durable et didactique professionnelle. Dijon: Éditions Raison et Passions. 250 p.

NB : Les enseignants du module MP2 doivent consacrer une partie de leur horaire à cette préparation qu'ils doivent intégrer dans leur progression.

2.3.5 FOIRE AUX QUESTIONS

Premier sujet : les documents supports, outils de communication pour l'oral

Pourquoi a-t-on supprimé les supports de communication pour l'oral de l'épreuve alors que l'exercice est motivant et professionnalisant pour le candidat ? Le support n'est pas l'objet de l'évaluation. Il s'agit d'une présentation professionnelle. La forme demandée est différente d'un rapport de stage. Le temps de préparation à l'épreuve doit être mis au profit de la formation professionnelle. Le challenge consiste à travailler sur la méthode de constitution de l'ensemble de documents et la capacité de synthèse de l'apprenant. En présence de supports visuels on tend à évaluer d'autres capacités (comme la capacité à communiquer), ce n'est pas la capacité visée par cette épreuve professionnelle.

Comment évaluer le candidat tout en prenant connaissance de son ensemble de documents ? Lors de l'épreuve, le jury doit adopter une posture d'écoute active. Il s'appuie sur les propos du candidat en lien avec une situation vécue et sur les éléments fournis dans les documents pour formuler ses questions.

Quel est l'objectif, l'intérêt de l'ensemble des documents présenté ? s'agit-il d'un dossier ? En pratique, on ne parle plus de dossier ; l'ensemble des documents répertoriés constitue le « support » principal de communication du candidat. Il fournit des documents supports de l'argumentation du candidat. Il aide à exposer, à faire comprendre au jury. Il peut contenir des parties rédigées (par exemple l'argumentation des points forts et/ou faibles retenus)

Pourquoi les documents ne sont-ils pas remis en amont ? S'il est vrai que cela crée de la difficulté pour le jury de prendre connaissance des documents au moment de l'épreuve et donc de ne pas pouvoir préparer les questions en amont, cela renforce le caractère oral de l'évaluation et cela assure le lien entre l'exposé du candidat et le questionnement du jury.

Quels éléments peuvent être présentés ? L'ensemble des documents doit être constitué au regard des capacités évaluées ; d'où le choix des documents qui doit être raisonné. Exemples de documents possibles : organigramme, planning du chantier, plan, photos, devis...

Y a-t-il possibilité d'établir un comparatif entre 2 chantiers dans les documents ? Pourquoi pas, cela peut être une bonne approche, la forme est laissée libre.

Combien de pages minimum l'ensemble de documents doit-il contenir ? La taille minimum n'est pas définie, maximum 15 pages A4 ou leur équivalent en A3. Réglementairement une seule page est acceptable, mais ce n'est pas dans l'intérêt du candidat.

Que se passe-t-il pour un candidat n'ayant pas de documents ? En cas d'absence de documents présentés, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve.

Quelles traces le jury doit-il conserver du passage du candidat ? Les documents ne sont pas conservés par le jury en fin d'épreuve. La seule trace en cas de recours du candidat est la grille d'évaluation qui doit comporter les éléments d'appréciation justifiant la note.

Quelle argumentation économique est attendue? Question du coût global ? Le devis (qui n'existe pas toujours, notamment en collectivité) n'est pas un outil pour chiffrer un coût de chantier. Si l'accès au devis est donné à l'apprenant, celui-ci peut être utilisé comme un des outils d'organisation, éventuellement pour fonder une argumentation. Mais le candidat n'aura que très rarement les informations permettant de juger de la rentabilité de l'ensemble du chantier et le devis n'est donc pas une exigence de l'épreuve.

Possibilité d'éléments chiffrés partiels (liés à l'usage de matériel, mesures d'écart entre prévisionnel et réalisé, surcoûts ou économies liés à la main d'œuvre ou à la gestion des déplacements ...). On cherchera par le questionnement, si besoin est, à faire expliciter le raisonnement du candidat pour en mesurer la validité.

Y-a-il possibilité pour le candidat d'apporter un (des) support(s) de communication à l'oral en dehors de l'ensemble des documents présentés ? Non, aucun support de communication autre (ainsi que les deux pages de notes personnelles) n'est autorisé durant l'épreuve (pas de diaporama, panneau, maquette, échantillons, ...).

La capacité professionnelle visée dans l'épreuve n'est pas la capacité à communiquer. Aussi ni les documents en tant que tel, ni l'aisance orale ne sont des critères retenus dans la grille d'évaluation. Cela n'exclut pas d'inclure l'usage des outils de communication notamment numériques durant la formation.

Deuxième sujet : les types de chantiers recevables pour l'épreuve et lieux de formation en milieu professionnel.

Quels sont les types de chantier recevables ?

Chantier de création ? : il faut au moins un chantier qui inclut la mise en place de végétaux ou d'infrastructures, donc pas deux situations d'entretien. Cette exigence renvoie à l'ambition de formation pour les apprenants et à la capacité d'organisation de chantier à évaluer ; les questions relatives aux approvisionnements ne pouvant être écartées d'emblée.

Un chantier sans végétaux est-il acceptable ? Cela n'est pas souhaitable compte tenu de l'ambition agro-écologique développée dans le référentiel mais ce n'est pas interdit.

La présentation d'un chantier d'élagage ? La réglementation sur les travaux en hauteur impose l'interdiction pour les mineurs. Avec cette réserve sur les activités effectuées en entreprise, le candidat peut suivre néanmoins ce type de chantier (en restant en bas, respectant le périmètre de sécurité) pour l'évaluation de la capacité C6.

Quels sont les lieux de formation en milieu professionnel acceptables (durée) ?

Y a-t-il une durée minimale de stage dans une même structure ? non, il n'y a pas d'indication sur ce sujet dans le référentiel ni dans la note de service. Le choix est laissé de fractionner les stages dans plusieurs organisations, **y compris à l'étranger**.

Peut-on présenter des documents si on a travaillé uniquement dans une entreprise n'ayant pas de salarié ? La capacité C6-2 nécessite l'observation d'une équipe constituée au moins de trois personnes (stagiaire compris). On cherchera donc dans l'entreprise une situation qui a mobilisé au moins trois personnes en même temps sur le chantier. Si ce n'est pas possible, on recourra à une deuxième organisation dans laquelle cette observation sera possible, éventuellement pour une durée courte (ex 1 semaine).

Possibilité de stage sur l'atelier de l'établissement ? Non, la note de service précise que les situations présentées sont vécues en milieu professionnel, donc pas dans le cadre d'activités organisées par l'établissement.

Accueil des stagiaires par des autoentrepreneurs ou des microentreprises etc. ? Se référer à la note de service relative aux épreuves du Bac Pro AP, et à la réglementation en vigueur concernant les statuts des entreprises et à celle concernant les activités d'aménagement paysager, ainsi qu'aux textes en vigueur relatifs aux statuts des apprenants et aux périodes de formation en milieu professionnel.

Troisième sujet : le questionnement en cours d'épreuve

Comment la dimension économique du développement durable (sur la base d'éléments chiffrés) est-elle possible quand les entreprises ne dévoilent pas de données ? A partir de l'observation d'une situation professionnelle, le candidat peut mettre en avant des éléments de la planification des opérations techniques, dégager et analyser les moyens humains et matériels affectés au chantier, prendre en compte les impacts des pratiques professionnelles sur les coûts et compléter éventuellement par des éléments non chiffrables directement comme la sécurité, la santé, l'environnement... Le jury attend de lui qu'il soit capable de retirer des éléments pertinents de son observation afin d'analyser la gestion et l'organisation du chantier mis en œuvre.

Comment interroger le candidat ? Comment formuler les questions ?

- 1) Il faut rattacher les questions à la (ou aux) situation(s) vécue(s) sur le ou les chantiers.
 - Question soumise : « *Pouvez-vous nous présenter 2 intérêts majeurs qui justifieraient que l'entreprise ait accepté la réalisation de ce chantier ?* »
 - Il faut se demander comment orienter le raisonnement du candidat et veiller à formuler une question qui ne le mettra pas en difficulté et qui le guidera vers la réponse attendue. Pour cela, il est nécessaire de toujours recentrer l'interrogation sur la situation vécue et réelle sur le chantier. Il est préférable d'élaborer des questions à l'aide de formulations autres que celles utilisant les termes comme « enjeux » ou « contexte ».

- 2) Il faut limiter la longueur des questions,
- 3) Il faut veiller à ne pas poser des questions trop ouvertes (toujours recentrer sur le vécu du candidat sur le chantier).

Remarque : la préparation des élèves à l'épreuve doit passer par l'appropriation d'un vocabulaire précis et professionnel afin que le candidat ne soit pas déstabilisé durant l'épreuve.

Comment interroger sur les dimensions du développement durable ? Il faut interroger le candidat sur la prise en compte du développement durable, à travers les pratiques qu'il relate en lien avec l'organisation et la conduite du chantier. L'évaluation porte nécessairement sur les approches sociales et/ou environnementales en complément de l'approche économique.

2.4 Les CCF de l'épreuve E7 (C7)

2.4.1 LES ENJEUX DE L'PREUVE

L'E7 permet d'évaluer le niveau de maîtrise des capacités **C7 « Réaliser des interventions d'aménagement végétal »** et **C8 « mettre en place des infrastructures des aménagements paysagers »** et **C9 « s'adapter à des enjeux professionnels particuliers »**.

Vision des professionnels dans le cadre de la rénovation : il s'agit de prendre en compte les évolutions professionnelles, réglementaires et sociétales,

=> **Par rapport au métier** :

Baccalauréat Professionnel de technicien => Les principales évolutions pour l'épreuve professionnelle E7 visent à évaluer les capacités à réaliser les travaux significatifs mis en œuvre en AP (voir la fiche d'activité – FDA- du référentiel professionnel) en prenant en compte la transition agro-écologique et une perspective de développement durable dans le domaine ;

=> **Par rapport au développement durable et à l'agro-écologie** :

Prise en compte des évolutions sociétales, professionnelles et réglementaires : transition énergétique, introduction de l'agro-écologie, protection de la biodiversité, développement de méthodes alternatives, nouvelle approche de la flore spontanée et de la faune des jardins, protection des ressources...

Exemples d'évolutions de pratiques citées par les professionnels des collectivités :

- Travailler autrement avec le vivant et le paysage
- Concevoir un management extensif des espaces verts
- Faire évoluer les choix pour la palette végétale
- Développer l'observation du milieu
- Planter, aménager durablement

- Choisir des matériels plus ergonomiques
- Accompagner la montée en compétences des agents par la formation
- Diversifier et valoriser les compétences des agents (approche sociale du DD)
- Développer animation, participation et communication avec le public et les associations

=> **Par rapport à la place du végétal :**

La connaissance des végétaux est au service des capacités professionnelles ⇒ Elle englobe la flore spontanée et ornementale caractéristiques du territoire. Outre l'identification, elle inclut la connaissance des besoins agro-écologiques et des principales caractéristiques et/ou intérêts des végétaux étudiés ainsi que les modes de conduite et d'entretien correspondants.

2.4.2 LES SITUATIONS D'ÉVALUATION

L'épreuve comprend 4 CCF : **CCF1 - pratique avec un écrit ; CCF2 : pratique avec explicitation ; CCF3 : pratique avec explicitation ; CCF4 : selon le MAP.**

Une situation d'évaluation est un ensemble cohérent et adapté au niveau de diplôme, constituée d'un contexte et d'une commande ainsi que de consignes en vue de l'évaluation de la maîtrise d'une capacité chez un candidat.

Pistes de situations d'évaluation pour les CCF1, CCF2 et CCF3

Les CCF 1 et 2 visent à évaluer la C7, le CCF 3 la C8. Leurs numéros n'induisent pas d'ordre chronologique. Ce sont trois CCF de pratiques professionnelles contextualisées avec questionnement (écrit ou explicitation) qui contribuent à mettre en évidence le niveau de maîtrise des capacités C7 ou C8.

Les pratiques évaluées doivent être en lien avec les SPS correspondantes aux capacités. Les situations d'évaluation doivent être conformes aux finalités du métier de la spécialité des aménagements paysagers décrites dans le référentiel, et aux techniques représentatives.

Les CCF font l'objet de sujets à l'initiative des équipes enseignantes qui se réfèrent aux situations professionnelles décrites dans le référentiel et à la FDA.

Le végétal est au cœur du métier et les CCF 1 et 2 totalisent une valeur de coefficient de 3 pour l'évaluation des pratiques en lien avec l'implantation et l'entretien de la végétation.

Le questionnement doit être en lien avec les pratiques évaluées dans les CCF : Les questions relèvent des sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers, de la biologie/écologie, des sciences et techniques des équipements ; elles sont en lien avec le contexte, la commande, les consignes, les ressources et la pratique professionnelle mise en œuvre.

La transition agro-écologique et le développement durable doivent être pris en compte dans le cadre de la réalisation demandée en pratique professionnelle et peuvent faire l'objet de questions.

La justification des opérations et des techniques réalisées peut être abordée dans le questionnement.

L'organisation du poste de travail est évaluable dans l'E7, mais pas l'organisation du chantier qui relève de l'E6.

Les CCF sont des situations d'évaluation d'examen. Il est attendu un sujet écrit inédit qui précise contexte, commande, consignes, ressources à disposition... Les CCF nécessitent confidentialité (sujets, notes) pendant la session.

Les consignes doivent être adaptées au niveau d'exigence du diplôme. Pour le Bac pro AP, le travail à réaliser ne doit pas être réduit à une tâche simple (niveau CAPa Jardinier Paysagiste), mais il doit englober un ensemble de tâches plus ou moins complexes pour réaliser une activité en un temps donné.

Le sujet de CCF est accompagné d'une grille d'évaluation. Ce sont les traces des évaluations des candidats pour l'examen.

Il est indispensable de bien calibrer les travaux à effectuer par rapport au temps imparti des CCF. La commande et les consignes doivent être adaptés au CCF (capacité visée, modalités et durée).

L'organisation et la logistique pour les travaux ou chantiers des CCF de l'E7 demandent anticipation et coordination (travail en équipe pluridisciplinaire) et varient selon les travaux, la localisation, l'éloignement de l'établissement, la disponibilité du matériel et des fournitures, les moyens à mobiliser, le coût...).

L'explicitation est mobilisée dans le CCF2 pour évaluer la maîtrise de la capacité intermédiaire C7-2 : réaliser des travaux d'entretien de la végétation et pour le CCF3 pour évaluer la capacité C8 : Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager.

L'explicitation n'est pas un temps séparé de la pratique dans l'évaluation des CCF de l'E7. C'est un outil pour faire émerger la démarche et le raisonnement mis en œuvre par le candidat lors de la pratique professionnelle. Elle peut comporter trois phases : focalisation, élucidation, adaptation.

Foire aux questions :

Quid des durées des CCF pratiques ? Les durées sont encadrées par des fourchettes horaires spécifiées dans la note de cadrage.

Y-a-t-il possibilité de réaliser 2 CCF sur une situation unique ? C'est envisageable (ex : CCF 1 et CCF 3 dans un chantier de création : un seul contexte pour les 2 situations d'évaluation) sous réserve du respect de la note de cadrage pour chacun des CCF concernés. Dans un tel cas, il faut s'assurer de la qualité des conditions matérielles de mise en œuvre et de la compatibilité des conditions d'évaluation des candidats, et prévoir deux sujets différents, deux grilles d'évaluation différentes et deux temps d'évaluation différents. Il conviendra d'être vigilant et de veiller à limiter le stress des candidats.

Qu'est-ce qu'une situation professionnelle contextualisée ? C'est une commande dans un contexte. Cela renvoie à la prise en compte du contexte (conditions pédoclimatiques, environnement...) pour répondre à la commande. Il faut distinguer contexte et commande.

Quel est le contenu des sujets de CCF ? Les sujets précisent la commande, les consignes (lieu, durée, travail attendu...), les moyens, documents et ressources à disposition... Différentes situations professionnelles peuvent convenir pour un même CCF.

Quid de la rédaction des consignes ? Les consignes doivent être précises, claires et sans ambiguïté. Cela signifie qu'il faut donner les informations essentielles au candidat pour qu'il sache ce qu'il aura précisément à faire dans le laps de temps indiqué pour l'évaluation, mais également sur quels critères il sera évalué.

Peut-on inclure le temps de préparation du chantier dans le temps de l'épreuve ? Les CCF doivent être centrés sur l'évaluation des pratiques professionnelles correspondant aux capacités visées. L'acheminement sur le chantier des moyens nécessaires (fournitures, matériels, ...) à la mise en œuvre des pratiques à évaluer n'a pas à être inclus dans le temps de l'évaluation. Le temps consacré à l'évaluation doit être dédié à la réalisation technique des activités en lien avec la capacité visée.

Peut-on interroger sur les choix techniques ? Non, ils sont évalués dans l'E5, pas dans l'E7.

Qu'entend-on par explicitation ? « Expliciter, c'est énoncer plus clairement, rendre plus intelligible. ». Cela indique qu'au-delà d'expliquer ce qui est visible lors d'une action, notamment lors d'une activité professionnelle, il est important de rendre explicite et intelligible ce qui est invisible ou implicite dans l'action, c'est à dire les prises d'information liées au contexte, les buts de l'action, les règles de l'action (méthodes, techniques, procédures...) et les connaissances qui étayent cette action.

Comment conduire une explicitation ? Selon Vermersch⁴, on peut distinguer 3 phases :

=> La focalisation qui permet aux examinateurs de comprendre le contexte dans lequel le candidat a agi lors de son activité, notamment lorsqu'il ne l'a pas vu faire et au candidat de se référer à ce qu'il a fait ;

=> L'élucidation qui a pour objectif de faire émerger les démarches et raisonnements mis en œuvre par le candidat lors de son activité. A l'occasion de cette étape il est conseillé de favoriser les questions débutant par « comment ? » (Description) avant de rechercher le « pourquoi ? » (Explication) ;

=> L'adaptation qui permet de vérifier si le candidat est capable d'ajuster les règles d'action, les procédures et de mobiliser de nouvelles ressources pour répondre à une modification des données dans un nouveau contexte (changement de la configuration des lieux, du matériel à disposition, des ressources...).

Quid de la reconnaissance des végétaux dans le nouveau référentiel ? Il s'agit d'amener les apprenants à **connaître** les végétaux des aménagements paysagers, c'est à dire connaître leurs caractéristiques esthétiques, physiologiques, écologiques, voire fonctionnelles, de leur apprendre à les **identifier** pour que lors de leurs activités professionnelles ils soient en mesure de les **reconnaître**. En contextualisant les situations de formations (TP, TD, chantiers, visites...) il convient de faire découvrir et apprendre un certain

⁴ Vermersch, P. (2019) L'entretien d'explicitation, édition Esf, Paris. (ISBN : 2710138565)

nombre de végétaux caractéristiques des territoires en mettant en œuvre des méthodes pédagogiques actives du type « apprendre par le faire » ou « apprentissage expérientiel »⁵.

Quand positionner les CCF ? Les candidats en CCF doivent avoir été formés avant d'être évalués. On peut s'aider d'outils de suivi de la formation pour planifier les CCF : liste d'activités à réaliser en formation (en centre de formation, en milieu professionnel) avant la certification.

Quelle différence y a-t-il entre une situation professionnelle et une situation d'évaluation ? Une situation professionnelle correspond à un contexte de travail (environnement pédoclimatique, saison, topographie...) et une commande formulée par un client. Une situation d'évaluation de pratique professionnelle s'appuie sur un contexte professionnel d'activité (le plus proche possible d'une situation professionnelle réelle) auquel il faut ajouter des consignes précises, claires et sans ambiguïté qui précisent les attendus pour l'évaluation de la pratique.

Quelle place est envisageable pour les professionnels dans les CCF ? Les professionnels ne sont pas indiqués comme évaluateurs des CCF dans la note de cadrage ? Néanmoins, pour les apprentis et les stagiaires et la formation continue, les CCF peuvent présenter des modalités différentes à l'initiative des formateurs, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation. Dans ce cadre, il est possible de mobiliser la contribution des professionnels à l'évaluation, l'équipe pédagogique restant néanmoins en responsabilité de l'évaluation.

2.4.3 RETOURS DES ATELIERS : QUELQUES THEMES DE CCF PROPOSES

CCF 1 : C7.1- Réaliser des travaux de préparation et de mise en place des végétaux

Exemples de situations pouvant être des supports des situations d'évaluation :

- Plantation d'une haie multistrate décorative dans un éco-quartier ;
- Plantation de massifs arbustifs dans le parc du lycée ;
- Réalisation d'un gazon chez un client privé ;
- Création d'une scène paysagère éphémère pour la journée « portes ouvertes » de l'établissement ;
- Plantation d'une haie champêtre entre un bâtiment agricole et un camping à la ferme ;
- Plantation d'une haie libre mellifère sur une ferme auberge dans un paysage rural ;
- Restructuration de massifs arbustifs vieillissants dans l'établissement...

Attention au périmètre du diplôme :

⁵ Wittorski, R (2001). Contribution de l'apprentissage et de la science en action à la pratique professionnelle. M.P Mackiewicz. *praticien et chercheur: parcours dans le champ social*. ([hal-00172714](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00172714))

La situation suivante, proposée dans un des ateliers, n'est pas appropriée pour un CCF du Bac Pro AP :
 « plantation de jeunes plants pour réaliser une haie bocagère de 500m chez un agriculteur en réponse à des mesures agri-environnementales (favoriser la faune et la flore locale) ».

En effet, dans cette situation professionnelle, les techniques à employer, le contexte et les objectifs de la commande ne relèvent pas d'activités caractéristiques de l'emploi visé d'un Bac Pro AP dans une entreprise de paysage ou un service de collectivité. Cette situation dont les enjeux sont d'ordre environnementaux (favoriser une faune et une flore spécifiques), agricoles et économiques (améliorer la production), relève d'autres spécialités.

CCF 2 : C7.2 - Réaliser des travaux d'entretien de la végétation

Exemples de situations pouvant servir de support pour l'évaluation :

- Réalisation de l'entretien d'une prairie fleurie dans un parc ;
- Réalisation de l'entretien des secteurs du lycée en fonction du plan de gestion ;
- Réalisation de l'entretien des pelouses de l'établissement selon le plan de gestion différencié ;
- Entretien et réfection d'un gazon chez un client privé ;
- Entretien des espaces d'un éco-quartier...

Choix d'un contexte pour réaliser une situation d'évaluation contextualisée :

Les participants aux accompagnements ont identifié différents types de contextes possibles pour le CCF2 permettant d'évaluer la capacité des candidats à réaliser des travaux d'entretien de la végétation. En voici quelques-uns :

- => Le parc de l'établissement labélisé éco-jardin (ou non) qui fait l'objet d'une commande réelle,
- => Le jardin d'un client privé dans le cadre d'un contrat d'entretien qui fait l'objet d'une commande réelle,
- => Les jardins privatifs aux abords des logements de fonction sur le site de l'établissement. Dans ce cas les commandes peuvent être réelles ou fictives (inventées pour l'évaluation),
- => Les espaces paysagers d'un écoquartier qui fait l'objet d'une commande réelle.

Quels que soient les contextes dans lesquels les situations d'évaluation vont être réalisées, les difficultés rencontrées et les freins sont assez similaires, donc les leviers potentiels également. Le tableau ci-dessous présente un certain nombre de difficultés et/ou freins identifiés par les équipes ainsi que des leviers possibles.

Exemple d'une situation d'évaluation	Difficultés -freins	Leviers	Points de vigilance
Le contexte : Le parc de l'établissement labélisé Eco-jardin	Nécessité de définir des situations d'évaluation différentes pour chaque apprenant car il est compliqué de mettre l'ensemble d'une classe sur	La construction des situations d'évaluation peut- être dans la mesure du possible collective (regroupant l'ensemble des enseignants de techniques, de STE mais aussi les équipes	Construire des situations d'évaluations homogènes en terme de complexité

<p>Le commanditaire : l'établissement par l'intermédiaire du directeur (commande réelle)</p> <p>Les activités à réaliser (commande du « client ») : tâches d'entretien diverses : tontes, tailles de haies, d'arbustes, fauchage, désherbage...</p> <p>Les documents à fournir : Un extrait du plan de gestion et/ou des fiches actions</p>	<p>une même situation. Alors comment évaluer de manière juste des candidats qui n'ont pas le même travail à faire ?</p>	<p>techniques d'entretien du site) avec diverses situations d'évaluation (complexité similaire, exemple lors d'un chantier-école = nécessité d'avoir des partenariats avec des « potentiels » clients</p>	<p>Adapter la situation d'évaluation à la capacité visée (le niveau d'exigences est défini par la complexité de la situation d'évaluation : le contexte et les consignes fournies aux candidats)</p>
	<p>Nécessité de plusieurs évaluateurs</p>		<p>Prendre appui sur un contexte obligatoirement réel et concret. La commande peut être, quant à elle réelle ou fictive.</p>
	<p>Le questionnement du type explicitation rend le temps d'évaluation long</p>	<p>Possibilité de décaler les passages des candidats</p> <p>Possibilité d'avoir plusieurs évaluateurs</p>	<p>Construire des situations de formation qui permettent à l'apprenant d'être confronté à ce genre de situation au préalable à l'évaluation certificative</p>
	<p>Cette capacité évalue obligatoirement l'utilisation de matériel mécanique (thermique, électrique) = donc problème de quantité de matériel à disposition !</p>	<p>Possibilité de louer du matériel (mais problème de coût) ou alors créer des partenariats avec entreprises</p> <p>Sinon décaler dans le temps l'évaluation des candidats (Cf point plus bas)</p>	
	<p>Si pas assez de matériel à disposition, évaluation longue</p>	<p>Possibilité d'étaler dans le temps mais pas trop longtemps...</p>	<p>attention à l'équité de l'évaluation de chaque candidat</p>

Exemples de consignes :

- Ci-dessous une proposition de sujet avec une consigne qui peut être considérée comme claire, précise et sans ambiguïté :

« Après avoir observé sur le plan joint le site qui vous est attribué, mettez en œuvre, individuellement, des techniques d'entretien de la végétation arbustive en place () et de la surface enherbée.*

Vous serez évalué sur la prise en compte du contexte et de la commande pour mettre en œuvre des techniques adaptées, sur votre maîtrise des techniques mises en œuvre en lien avec les finalités de la transition agro-écologique, sur votre maîtrise de l'utilisation des matériels mécaniques employés dans le respect des règles de sécurité ainsi que sur la qualité du travail réalisé. »

() Des précisions contextuelles complémentaires pourront être fournies, notamment la date d'intervention (le jour de l'évaluation). La durée de l'évaluation est limitée à 1h30.*

- Ci-dessous un sujet dont la consigne peut être considérée comme insuffisamment précise : « *Après avoir observé le chantier, réalisez en autonomie, une des tâches recommandées en choisissant le matériel et les fournitures adaptées* ».

Que va devoir faire le candidat ? Dans quel temps imparti ? Seul ou en groupe ? A ces questions, il est a priori impossible de répondre.

Exemples de questions possibles pour l'explicitation :

=> Exemple d'une question de focalisation : « Comment avez-vous fait pour régler la tondeuse ? ». Il s'agit d'une question liée à la mise en œuvre des règles d'action pour utiliser le matériel.

=> Exemple de question d'élucidation : « Vous avez mis les déchets verts dans la benne du camion, pouvez-vous me dire ce que vous en ferez ensuite ? Qu'en pensez-vous ? »

=> Exemple d'une question d'adaptation : « comment procéderiez-vous si le sol était détrempé ? »

Par contre la question suivante n'est pas adaptée : « Quels sont les différents contrôles à effectuer sur les tondeuses ? » car c'est une question de connaissance générale sur les différents réglages des tondeuses. Il serait préférable de poser la question suivante : « Quels ont été les différents contrôles que vous avez effectués sur la tondeuse avant et/ou après son utilisation ? » ou « Comment avez-vous fait pour savoir que la tondeuse que vous venez d'utiliser était adaptée à la situation ? ».

Attention l'explicitation n'est ni un critère ni un indicateur d'évaluation :

L'explicitation est un outil pour apprécier les démarches et raisonnements sur chaque point de la prestation. Elle doit servir à apprécier les critères retenus pour l'évaluation de la pratique.

CCF 3 : C8 - Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager

Exemples de situations pouvant servir de support pour l'évaluation :

- Réalisation d'aménagements éphémères présentant les savoir-faire du lycée pour la JPO ;
- Aménagement d'une allée carrossable chez un partenaire ;
- Réalisation des abords d'une baignade naturelle sur le territoire ;
- Rénovation de la zone d'accueil de l'établissement ;
- Rénovation d'une circulation pavée chez un partenaire ;
- Réalisation de mini-scénettes de jardins pour une JPO ;
- Réalisation de gabions chez un particulier...

Points de vigilance soulevés lors des ateliers et leviers potentiels :

=> Nécessité de trouver tous les ans des travaux d'aménagement adaptés aux situations professionnelles correspondant à la C8 (création et /ou entretien d'infrastructures). Leviers identifiés :

- Anticiper les chantiers et les travaux supports des évaluations ;
- Prévoir les budgets ;
- Développer les partenariats (région, collectivités, UNEP, fournisseurs...) ;
- Planifier les chantiers-écoles dans le ruban pédagogique une année en amont...

=> Place de l'explicitation de la pratique dans l'évaluation : idem CCF N°2 ;

=> Relativité des règles de l'art et/ou professionnelles par rapport aux transitions agro-écologique et énergétique et au plan « Enseigner à produire autrement » : Cela implique d'interroger les pratiques professionnelles et les règles de l'art au regard de leurs impacts (environnementaux, énergétiques, sociaux...), cela conduit à proposer aux apprenants une diversité de situations de formation pour leur permettre de comparer et d'apprendre à analyser ces pratiques et leurs impacts.

Exemple d'une situation d'évaluation proposée en atelier :

« Dans le cadre de la création d'une zone de lecture de 30 m² près du CDI, une terrasse en bois de 20 m², des murets bahuts et une circulation en pierres naturelles vont être réalisés. Cet aménagement fera l'objet d'un chantier école programmé la semaine XX (à préciser). Chaque candidat participera à la réalisation de la terrasse ou d'un des murets bahuts (tirage au sort) et sera évalué pendant une durée de 2 h (jours et créneaux horaires à préciser pour chaque candidat) ».

2.4.4 LES GRILLES D'ÉVALUATION

Un exemple de modèle de grille

Critères d'évaluation	Indicateurs	Appréciations				Résultats du candidat
		--	-	+	++	notes
						... points
						... points
Total					 / 20 points
Observation Commentaires	/					

Pistes pour la construction de grilles d'évaluation

Les évaluations sont basées sur les attendus de l'épreuve (voir note de cadrage) dont : choix, préparation et mise en œuvre en sécurité des machines et équipements, qualité et mise en œuvre en sécurité des travaux ou opérations, justifications des opérations mises en œuvre, raisonnement des opérations au regard de la transition agro-écologique et de la durabilité.

Les évaluations sont réalisées à l'aide de grilles critériées. Une seule grille d'évaluation par CCF sans distinction des parties, pratique et écrit, ou pratique et oral d'explicitation.

L'évaluation de l'atteinte de la capacité est globale : elle est faite à partir de critères. Il convient de se baser sur l'observation (indicateurs) de la pratique et sur les réponses aux questions d'explicitation, en utilisant toute la palette des notes de 0 à 20, tout en évitant les pénalités.

Les indicateurs de réussite de la pratique sont de type professionnels. Ils correspondent notamment à des éléments observables et mesurables. .

Les critères de maîtrise technique sont ceux avec lesquels un professionnel est en mesure de dire que le travail est exécuté correctement. Ils sont donc en correspondance avec les attentes du client, les techniques professionnelles et les données du contexte.

Les grilles sont complétées conjointement par les deux examinateurs en charge du CCF.

Foire aux questions

Quelle démarche pour construire l'évaluation ? La grille d'évaluation peut être travaillée en premier, pour préparer l'évaluation et délimiter les exigences et clarifier ensuite la situation d'évaluation appropriée.

Comment choisir les critères ? Il convient de se référer aux attendus du CCF concerné (voir NS) ; Il n'y a pas nécessité à distinguer des critères pour les questions (écrites ou orales) et pour la réalisation.

Combien faut-il de critères pour évaluer une capacité ? Seuls quelques critères sont nécessaires pour évaluer une capacité (3 à 4 maximum). Ils restent identiques quel que soient les situations d'évaluation.

Comment choisir les indicateurs de la grille ? Ils doivent être observables, mesurables ; Pour la pratique se référer aux indicateurs de qualité ou de réussite utilisés par les professionnels pour évaluer des travaux ou des pratiques ainsi qu'aux connaissances à mobiliser. Les indicateurs ne contiennent pas de verbe dans leur formulation.

Doit-on faire une grille d'évaluation par CCF ? Les critères de la grille d'évaluation sont choisis par rapport à la capacité visée et aux attendus de l'épreuve en CCF. Ils sont identiques quelle que soit la situation professionnelle choisie pour le sujet de l'évaluation en CCF ; ce sont les indicateurs qui sont plus ou moins adaptés et qui varient selon la situation professionnelle retenue pour le sujet.

Peut-on faire une grille d'évaluation spécifique pour l'oral et différente de la grille pour la pratique ? Non, il faut construire une seule et unique grille qui permette grâce à des critères bien choisis d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser un ensemble de ressources appropriées pour la mise en œuvre de la

capacité visée. Les questions orales (Cf l'explicitation) doivent amener le candidat à montrer sa démarche, son raisonnement pour agir en situation, sa prise de recul sur la technique mise en œuvre, la durabilité...

Quelle est la place des STE dans l'évaluation ? Les STE sont mobilisées au service des travaux à réaliser correspondant à la capacité évaluée. Les formateurs ou enseignants de STE sont évaluateurs dans les CCF 2 et CCF 3.

Retour des ateliers : Critères et indicateurs d'évaluation

Il ne s'agit pas ici de montrer des exemples de grilles d'évaluation mais des propositions de critères et d'indicateurs adaptés à des situations d'évaluation :

=> Indicateurs pour un critère du type « Justification des opérations par rapport à l'agroécologie et au Développement Durable » pour un semis de gazon :

- prise en compte du contexte (propriétés du sol, saison, conditions climatiques, contraintes...), adaptation du choix de la technique, prise en compte de la végétation et de la faune en place, connaissance des caractéristiques des végétaux à planter (mélange de graines), ...

=> Indicateurs pour évaluer la « qualité de plantation » de massifs arbustifs :

- respect de la commande (qualitatifs et quantitatifs), identification des végétaux, préparation du sol, profondeur-recouvrement, respect de la densité de plantation, propreté-finition, respect du plan de plantation (cahier des charges) ...

=> Indicateurs pour un critère intitulé « maîtrise des techniques d'entretien mises en œuvre » pour la tonte du gazon d'une résidence avec contrat d'entretien :

- respect de la hauteur de tonte, conformité avec le cahier des charges (règles d'action) ...
- chronologie des tâches et opérations, rendement (ordonnancement) ;
- posture (ergonomie), respect des règles de sécurité...

Remarque : Certains des indicateurs ci-dessus mettent en lumière l'importance de l'identification et de la connaissance des végétaux à planter.

=> Indicateurs pour un critère appelé « respect de la sécurité et de la réglementation » pour l'entretien d'une allée : port des EPI, mise en place des EPC, contrôle du matériel, respect des consignes...

=> Indicateurs pour un critère intitulé « qualité de la mise en place d'une infrastructure » pour une terrasse en bois : niveau du fond de forme, respect des cotes, raccordement aux éléments du contexte (seuils de portes...), fixation des lambourdes au fond de forme, écartement des lambourdes (dimension à préciser) ...

Contre-exemples :

- Ci-après trois critères non adaptés pour évaluer la maîtrise de la capacité C7.2 : « autoévaluation », « appréciation du travail et de sa durabilité », « justifier les choix opérés dans une démarche de développement durable » : l'objet ne correspond pas à la capacité...

- *Ci-après un critère inapproprié pour la capacité C8 : « Identifier les freins et les ressources quant à l'organisation du chantier » : l'objet ne correspond pas à la capacité évaluée dans le CCF3 (l'organisation de chantier est évaluée dans l'E6).*

2.4.5 LA FORMATION

L'épreuve E7 est adossée à l'ensemble des enseignements dispensés dans les modules MP3, MP4, MP5, le MAP et la formation en milieu professionnel (PFMP).

Pistes pour la formation

La formation doit préparer les apprenants aux nouvelles modalités de l'épreuve E7 : pratiques professionnelles contextualisées avec explicitation.

Elle nécessite un travail d'équipe interdisciplinaire pour former à la mise en relation des connaissances relevant des différentes disciplines au service des pratiques professionnelles et pour le questionnement.

Foire aux questions

Comment différencier les niveaux entre le CAP, le Bac Pro et le BTS ? Il faut se référer aux référentiels des diplômes et à la description des emplois visés (SPS et FDA). Le Bac Pro intervient sur un chantier qui présente une certaine complexité, nécessitant de réaliser plusieurs tâches, avec un certain niveau d'exigence et d'autonomie. Il peut coordonner le travail d'une équipe restreinte (3 à 5 personnes).

Comment concevoir et suivre la co-formation avec les entreprises et collectivités ? Réfléchir à un outil (tableau) qui répertorie les activités (voir FDA) réalisables au cours de la formation et durant les PFMP et qui permet d'enregistrer ce qui est fait par chaque apprenant au fur et à mesure (suivi individualisé).

Quid de la connaissance des végétaux ? Elle est mobilisée dans les CCF 1 et CCF 2 pour la réalisation des travaux de plantation et d'entretien de la végétation. Elle intègre la flore ornementale et spontanée. Elle doit se comprendre au sens large et ne se résume pas à la reconnaissance. Elle ne relève pas d'un enseignement spécifique mais d'une approche croisée Biologie-écologie et STAE et des acquis issus des expériences et travaux réalisés en entreprise et chantiers. Une approche contextualisée est recommandée ; un suivi individualisé des acquis en PFMP peut être envisagé.

Comment préparer les jeunes aux nouvelles épreuves ? La formation doit préparer les candidats au contenu et à la forme des épreuves (durées, modalités, attendus...). L'explicitation et l'auto-évaluation des travaux sont à mobiliser en formation pour préparer aux CCF.

Comment former à la diversité des solutions ? La diversité des pratiques est approchée grâce à la complémentarité des lieux de formation : établissements de formation, entreprises, collectivités... et en diversifiant les modalités d'apprentissage : travaux pratiques, chantiers-écoles, visites, formation en entreprises, cours en centres...

Quelles peuvent être les pistes pour aborder les évolutions de pratiques liées à la transition agro-écologique et au Développement Durable en Aménagement Paysager ?

- l'Accueil et la protection de la biodiversité
- l'entretien prenant en compte le respect des cycles de vie
- la gestion différenciée et la gestion optimisée des espaces aménagés
- la création de trame verte, bleue, noire, de coulée verte, de corridor écologique
- la lutte contre la fragmentation des écosystèmes
- l'utilisation et la valorisation de la flore spontanée dans les aménagements paysagers
- l'utilisation de matériels électroportatifs
- l'emploi de matériels à faible consommation d'énergie et faible émission de polluants
- la lutte contre les invasives et les espèces envahissantes
- la rénovation, re-végétalisation, renaturation, restauration de sites et d'espaces verts et bâtis
- l'aménagement d'éco-quartier, de noue paysagère, de haie champêtre mellifère, de jardin partagé
- la récupération et la valorisation des eaux de pluie
- le développement de pratiques économes en eau et énergie
- la réduction, le tri et traitement, la valorisation des déchets verts et rémanents
- l'adaptation aux changements climatiques

Comment décliner le plan « enseigner autrement » en aménagement paysager ? Il s'agit d'apprendre à « aménager et entretenir autrement les jardins, espaces verts et aménagements paysagers ». Cela nécessite de :

- développer l'observation des milieux et contextes,
- approcher la complexité des milieux et contextes,
- développer l'approche systémique,
- changer d'échelle, passer du local au global, du jardin au paysage,
- étudier la diversité des solutions,
- interroger les notions de transitions et leurs implications,
- questionner la durabilité des solutions et des techniques...

2.4.6 QUESTIONS RELATIVES AUX STE (CACES, SECURITE, ...)

Faut-il posséder un CACES pour conduire un tracteur ?

Non, le CACES est une marque de formation (éditée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés). L'article R4323-55 du code du travail prévoit : « *la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire* ».

Cette formation doit être adaptée au matériel concerné : il n'y a pas de durée ni de contenu précisé. Cette formation doit être dispensée aux apprenants lorsque le référentiel prévoit la mise en œuvre d'équipements (ce qui est le cas du bac pro AP). Par contre lors d'un chantier extérieur à l'établissement, les documents de chantier (ou le chef d'entreprise) peuvent imposer la détention d'un CACES pour la conduite d'équipements. Dans ce cas, cette obligation doit être respectée.

Qui doit détenir une autorisation de conduite ?

L'article R 4322-56 du code du travail prévoit : « *la conduite de certains équipements présentant des risques particuliers en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à la délivrance d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise* ». L'arrêté du Ministère de l'Agriculture du 2-12-1998 prévoit la liste des équipements concernés : chariots automoteurs de manutention à conducteur porté (chargeur télescopique, tractopelle, minipelle, ...). Les tracteurs agricoles et forestiers ne sont pas concernés par cette autorisation de conduite (article 2 de l'arrêté).

L'enseignant qui utilise un des équipements concernés doit détenir une autorisation de conduite. Un élève ne doit pas détenir une autorisation de conduite lorsqu'il est en situation d'apprentissage (dite d'auto-école) mais doit la détenir lorsqu'il est en situation de travail professionnel.

L'autorisation de conduite est établie et délivrée au travailleur par le chef d'établissement sur la base d'une évaluation effectuée par ce dernier. Cette évaluation est destinée à établir que le travailleur dispose de l'aptitude et de la capacité à conduire l'équipement pour lequel l'autorisation est envisagée. Sa délivrance est soumise aux trois conditions suivantes:

- un examen d'aptitude à la conduite réalisé par le médecin du travail (avec test visuel et auditif)
- un contrôle des connaissances (évaluation théorique) et du savoir-faire de l'opérateur (évaluation pratique) pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail
- un contrôle des connaissances des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Quels sont les équipements interdits aux mineurs d'au moins 15 ans ?

Le code du travail comporte dans sa section n°2, des articles (D4153-15 à 37) qui concernent les travaux interdits pour les jeunes âgés de 15 ans au moins et moins de 18 ans. Le principe de base pour les mineurs est précisé dans l'article D 4153-8 : le mineur ne peut être affecté qu'à des travaux légers qui ne sont pas susceptibles de porter préjudice à sa sécurité, à sa santé ou à son développement. Chaque article (D4153-15 à 37) prévoit s'il existe une possibilité de déroger à cette interdiction (dans ce cas ce travail est dit réglementé). Pour pouvoir affecter les apprenants à ces travaux dits réglementés, le chef d'établissement (pour les travaux dans l'établissement) et le maître de stage ou d'apprentissage (pour les travaux dans leur entreprise) doivent déposer auprès de l'inspection du travail (DIRECCTE) une déclaration de dérogation (cf note interministérielle DGER 2016-273 du 7/9/2016).

Exemple de travail interdit :

L'article D 4153-26 concerne la conduite du tracteur pour les jeunes âgés de 15 ans au moins et moins de 18 ans : « *il est interdit d'affecter les jeunes à la conduite de quadricycles à moteur et de tracteurs agricoles ou forestiers non munis de dispositif de protection en cas de renversement ou dont le dit dispositif est en position rabattue, et non munis de système de retenue au poste de conduite en cas de renversement* ».

NB : l'utilisation d'un tracteur équipé d'un arceau de sécurité (aujourd'hui intégré dans la cabine) et d'une ceinture de sécurité est donc autorisée et ne nécessite pas de déclaration de dérogation).

Exemples de travaux réglementés (interdits mais possibilité de déroger) :

- article 4153-27 : il est interdit d'affecter les jeunes à la conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et équipements de travail servant au levage.

- article 4153-28 : il est interdit d'affecter les jeunes à des travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien de machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement.

CONCLUSION

Quelques éléments sur la transition pédagogique.

Comme il a été indiqué dans l'introduction de ce mémento, les évolutions proposées par cette rénovation s'inscrivent dans le plan national "Enseigner à produire autrement" qui découle lui-même du projet agro-écologique pour la France "Agricultures : produisons autrement". « Le "produire autrement", au-delà de l'injonction, traduit l'émergence d'un nouveau paradigme de développement porté par l'agroécologie, concept qui ne se réduit pas à une technique agronomique, mais qui induit un projet de transformation sociétale ». (P. Mayen, 2013)⁶

Mais que signifie « Enseigner à produire autrement » ? Quelles évolutions pédagogiques sont à apporter pour permettre d'apprendre dans ce contexte en transition ?

Il faut tout d'abord préciser que la transition agro-écologique nécessite d'être plus exigeant car cela nécessite plus de choses à apprendre (multitudes de savoirs nouveaux ou non, multiplicité des possibilités...) et donc de raisonner davantage.

Il convient alors de spécifier que le premier apprentissage qui est à mener est celui de **la complexité**. Il est en effet nécessaire de manipuler davantage de variables et donc davantage d'interactions entre ces variables. De plus, nous pouvons indiquer qu'il n'existe pas de solution unique à un problème et cela quelle que soit la diversité des échelles : spatiales = de la parcelle du jardin privatif à celle du « grand paysage », ou bien temporelles = temps longs, temps courts.

Afin que les apprenants comprennent bien les enjeux de la transition, il va être indispensable de partir de situations problèmes contextualisées (locales ou non) et de les accompagner dans cet effort de **problématisation** (Fabre, 2006)⁷. Ce travail de problématisation est nécessaire pour comprendre qu'à un problème existe une multitude d'hypothèses ou de solutions possibles.

⁶ Mayen, P. (2016). Apprendre à produire autrement : quelques conséquences pour former à produire autrement. *Pour*, 232(4), 97-116. doi:10.3917/pour.232.0097. <https://doi.org/10.3917/pour.232.0097>

⁷ Fabre, M. & Vellas, E. (2006). *Situations de formation et problématisation*. Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur. doi: 10.3917/dbu.fabre.2006.01.

Il est du rôle des enseignants de montrer **la diversité des pratiques**⁸ afin que les élèves puissent avoir en tête une gamme de compréhension importante. Cela passe par le questionnement de cette diversité de pratiques lors de séances d'exploration et de découverte de pratiques au cours de rencontres, de discussions et d'échanges avec des professionnels autour de leurs démarches (Les PFMP seront alors à valoriser), mais également par l'observation, l'analyse et la compréhension des modèles à l'oeuvre chez les entrepreneurs-paysagistes et les services des collectivités territoriales.

Il sera bon alors de créer des situations pédagogiques où **la confrontation de pratiques** sera mise en avant lors de situations réelles (sur le terrain ou bien en salle).

Il faudra privilégier un enseignement d'it actif tourné davantage vers le questionnement que la proposition de solutions uniques et stables.

Mais pour qu'un tel changement puisse avoir lieu, cela impose également chez chacun des protagonistes **un changement d'état d'esprit**, c'est à dire une interrogation du système de valeurs et principalement du rapport entre notre société et la nature (comment passer d'un rapport de domination à celui du dialogue ?) et par conséquent de nos pratiques.

Et quoi de mieux que de travailler collectivement au sein d'une équipe pédagogique, dans le cadre de séquence interdisciplinaire pour évoquer ces changements à l'oeuvre ?

⁸ Peltier, C. (2010). La gestion différenciée durable des espaces paysagés, Educagri éditions et Corneille, B., Millet, L., Peltier, C. (2013). Vers un plan de gestion durable des espaces paysagés, Educagri éditions.